

## Rapport du Comité exécutif et du Président du Comité permanent

### Mesure requise :

Le Comité permanent est invité à prendre note du présent rapport du Comité exécutif et du Président du Comité permanent.

### Contexte

1. Le présent rapport propose une vue d'ensemble des travaux menés à bien par le Président du Comité permanent et par le Comité exécutif au lendemain de la 61<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent (SC61) qui s'est tenue le 13 novembre 2022, au terme de la 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties contractantes (COP14).
2. Le rôle et la composition du Comité exécutif sont présentés au paragraphe 4 de la résolution XIII.4 qui stipule que « la supervision du Secrétariat par le Comité permanent est réalisée en son nom, entre les réunions du Comité permanent, par son Comité exécutif (Président et Vice-président du Comité permanent et Président du Sous-groupe sur les finances) en collaboration avec la Secrétaire générale. »
3. À la 61<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent, après l'élection de la Chine à la présidence, le Gabon a été élu à la vice-présidence. Lors de la création du Sous-groupe sur les finances, le Comité permanent n'a pas élu de président et, dans la décision SC61-05, il a convenu de reporter l'examen de l'élection du Président du Sous-groupe sur les finances afin que les membres du sous-groupe puissent se concerter et soumettre des recommandations au Comité permanent pour que ce dernier prenne une décision par voie électronique.

### Travaux entrepris par le Président du Comité permanent

4. À la 61<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent, la Chine a été élue à la présidence du Comité permanent jusqu'à la COP15. Suite à cette élection, la Chine a présidé la 61<sup>e</sup> réunion.
5. Au lendemain de la 61<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent, le Président du Comité permanent a tenu une réunion virtuelle avec la Secrétaire générale de la Convention pour discuter de la vision et des priorités pour la nouvelle période triennale et des meilleurs moyens, pour la présidence, de soutenir le Secrétariat et les Parties contractantes.
6. Au cours de la période visée dans le présent rapport, le Président du Comité permanent a constamment fourni à la Secrétaire générale des conseils sur des questions d'ordre administratif, y compris les décisions intersessions à prendre par le Comité permanent et les préparatifs de la 62<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent.

7. La présidence a aidé au choix d'un Président pour le Sous-groupe sur les finances et soutenu le processus d'approbation par le Comité permanent pendant la période intersessions.
8. Le Président du Comité permanent a procédé à l'évaluation de la Secrétaire générale au cours des trois premiers mois de sa période d'essai, conformément au Règlement de l'UICN.

#### **Travaux entrepris par le Comité exécutif**

9. Aucun Président du Sous-groupe sur les finances n'ayant été élu lors de la 61<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent, la création du Comité exécutif a été retardée. En mai 2023, le Comité permanent a décidé par voie électronique, comme demandé dans la décision SC61-05, que les États-Unis d'Amérique assureraient la présidence du Sous-groupe sur les finances. Cette décision a permis la création du Comité exécutif, composé de la Chine, des États-Unis d'Amérique et du Gabon.
10. Le nouveau Comité exécutif a tenu une réunion virtuelle le 24 mai 2023 au cours de laquelle le Secrétariat l'a informé de ses fonctions et responsabilités conformément au mandat examiné par le Comité permanent dans le document SC57 Doc.12, et a discuté des préparatifs de la 62<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent.
11. Le Comité exécutif se réunira virtuellement le 22 juin et en présentiel le 3 septembre 2023, à la veille de la 62<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent, pour discuter des préparatifs et de la gestion de la réunion.